

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ**Séance plénière extraordinaire 2025 - 2028**
DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure	Lundi 18 mai 2026, de 20h00 à 22h30			
Lieu	Salle des « Pas perdus » – École des Plantys			
Présences	Président de la Municipalité	Pierre-Michel Venetz	PMV	DC
	Vice-président de de la Municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Daniel Roh	DR	PLR
	Conseiller municipal	Gérald Glassey	GG	DC
	Conseiller municipal	Sandrine Germanier	SG	DC
	Conseiller municipal	Julien Giroud	JG	AV
	Conseillère municipale	Fatima Meylan	FM	AV
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre – Présidente du Conseil général	Cindy Papilloud	CP	DC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Alexandre Roh	AR	PLR
	Membre – Secrétaire du Bureau	Gisèle Locatelli	LG	AV
	Membre - Chef de groupe	Pietro Falco	PF	DC
	Membre - Chef de groupe	Yannick Berner	YB	PLR
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – Chef de groupe	Christian Rey	CR	UDC
	Membre – Rapporteur COGEST	David Blanchet	DB	PLR
	Membre - COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre	Johnatan Bonnaz	BJ	DC
	Membre – Supp. COGEST	Thierry Carey	CT	UDC
	Membre - COGEST	Ismet Ciftci	CI	DC
	Membre – Rapporteur Édilité	Jean-Paul Cotter	CJP	DC
	Membre - Président écoles	Michel Declercq	MD	DC
	Membre - Édilité	Adem Durakovski	AD	DC
	Membre - Édilité	Chloé Fontannaz	CF	DC
	Membre – COGEST	Tiffany Géroutet	TG	DC
	Membre	Xavier Berthouzoz	XB	AV
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	DC
	Membre – COGEST et écoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre – Président Édilité	Raphaël Roh	RR	AV
	Membre - COGEST	Dylan Sanderson	DS	DC
	Membre -- écoles	Gaudiane Söderberg	GS	DC
	Membre - Édilité	David Voltolini	DC	PLR
	Membre - Édilité	Pierre-Alain Vouillamoz	PAV	PLR
	Membre – Président COGEST	Frédéric Walter	FW	UDC
	Membre – Rapporteur écoles	Arnaud Zufferey	AZ	AV
	Membre	Raphaël Zwimpfer	RZ	DC
Excusés	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre . COGEST	Mathieu Fournier	FM	DC

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 9 mars 2026
- 3 Situation informatique
- 4 Demande de crédit supplémentaire pour la mise aux normes sécuritaires de la salle de gymnastique de Bresse
 - Présentation du Conseil communal
 - Présentation de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
- 5 Demande de crédit supplémentaire pour la correction des torrents ouest du Grand-Canal
 - Présentation du Conseil communal
 - Présentation de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
- 6 Information de la part de l'exécutif
- 7 Divers

BIENVENUE

La Présidente du CG, Mme Cindy Papilloud, déclare ouverte la séance plénière extraordinaire du CG et adresse ses cordiales salutations à l'assemblée. Les Conseillers généraux ont été convoqués par email dans les délais requis. Avec 28 conseillers généraux présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire du Bureau relit l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière. En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est accepté tacitement.

L'ordre du jour est accepté tacitement à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Tous les groupes entrent en matière.

Le PV du 9 mars 2026 sera modifié sur deux points selon les remarques rapportées par PF et DB.

Le procès-verbal du 9 mars 2026 est accepté tacitement avec les corrections relevées

3. SITUATION INFORMATIQUE

PMV relève que le système informatique de la commune a été agressé par des hackers entre le 11 et le 12 avril. Le personnel de la Municipalité ne pouvait plus accéder aux programmes informatiques usuels ni utiliser les adresses électroniques de sorte qu'après une dizaine de jours compliqués, les collaborateurs ont été placés en arrêt technique. Des problèmes persistent à ce jour pour rentrer dans certains programmes informatiques. Quand le système informatique a redémarré, un communiqué détaillé concernant la cyberattaque a été adressé à la presse locale.

PMV donne la parole aux techniciens de Dialogue Logique afin qu'ils fournissent des éléments de compréhension sur cette cyberattaque sur la base du rapport intermédiaire transmis et répondent aux éventuelles questions.

M. Maxime Rausis : le rapport intermédiaire repose sur les informations disponibles au 23 janvier 2026 alors que des analyses techniques et forensiques se poursuivent à ce jour. Dès la détection de l'incident, des mesures de confinement ont été engagées. L'isolement des systèmes infectés, interruption de certains flux réseau, rotation des comptes à risque, déploiement d'outils de détection et de réponse, supervision renforcée et mandat confié à des experts indépendants. Les autorités compétentes ont également été informées notamment la police cantonale valaisanne, l'office fédéral de la cybercriminalité et le Préposé fédéral. La restauration a ensuite été conduite de manière progressive et sécurisée, l'objectif étant de remettre les services en ligne avec un maximum de garantie plutôt que de redémarrer trop rapidement sans contrôle suffisant.

Notre volonté ce soir est d'être transparents sur les éléments confirmés et prudents sur les éléments en cours d'analyse. Je donne la parole à M. Yann Pardo.

M. Yann Pardo, directeur technique chez Silicon Group qui possède Dialogue Logique, propose de répondre aux questions des Conseillers généraux.

HMC : comment les hackers sont entrés à l'intérieur du système informatique ?

M. Pardo : l'intrusion a en fait visé un de nos clients via une faille de sécurité sur l'un de ses équipements informatiques qui n'était pas sous notre contrôle contractuel. L'intrusion des pirates est alors remontée jusqu'au centre des données de Dialogue Logique, fait établi le dimanche 12 avril au matin.

AZ : Quel est le mobile des pirates, ont-ils pu collecter des données sensibles, demandent-ils une rançon ?

M. Pardo : je ne suis pas un spécialiste du groupe AKIRA et ne connais pas leur modus operandi et leurs mobiles. Dans le cas présent, d'autres clients en dehors de la Municipalité de Vétroz ont été impactés et il n'est pas possible à Dialogue Logique de mener des analyses pour chaque client. Toutefois, les preuves des attaques ont été fournies à la police qui lui permettront de faire une analyse à posteriori. Le groupe AKIRA est constitué de professionnels qui entrent dans les systèmes informatiques, volent des données, saccagent tout et effacent leurs traces. Nous savons qu'il existe un gros volume de données « sortant » mais il est difficile d'identifier avec précision quels fichiers ont été touchés.

PF : les hackers sont passés par un de vos clients. Par quel biais ?

M. Pardo : à travers un pare-feu (firewall) qui présentait une vulnérabilité connue du groupe AKIRA. Le client devait justement mettre son équipement à jour. Les hackers ont explosé le pare-feu. Une société d'audit que nous avons mandatée a confirmé le sinistre.

PF : Suite à votre analyse de la situation, votre société a-t-elle pu mettre en place un système pour prévenir de nouvelles cyberattaques ?

M. Pardo : nous avons évidemment pris des dispositions (blocage des vecteurs d'entrée potentiels pour Akira) en collaboration avec l'office fédéral de la police. Nous menons une analyse dans l'ensemble de l'infrastructure touchée. Dans les heures qui ont suivi la cyber-attaque, des éléments de sécurité étaient déjà installés en complément avec notre prestataire en outils de sécurité, Sophos en l'occurrence. Nous avons mis en place un monitoring – 7j/7 et 24h/24 - par des ingénieurs d'un SOC (Security Operations Center).

PF : nos boîtes mail (des membres du CG) sont sujettes à de nombreux spams qui arrivent dans la boîte principale, ce que nous n'avions pas expérimenté avec d'autres providers tels que Oiken ou Bluewin. Est-il possible que vous puissiez remédier à cette situation ?

M. Pardo : j'en prends bonne note et en discuterai demain avec mes équipes. Oiken par exemple utilise une solution cloud, Proofpoint en l'occurrence, hébergée sur sol européen. Ce n'est pas possible pour la commune de Vétroz. L'appliance de sécurité antispam est dans nos data center et c'est un outil qui n'est pas Proofpoint. Votre server Exchange est un server local qui ne dispose pas des améliorations et des options les plus récentes et qui peuvent expliquer le problème persistant des spams.

BJ : pouvez-vous confirmer que le parc informatique complet de la commune n'a pas été touché et que les pirates ne sont pas encore là ?

M. Pardo : grâce au monitoring du SOC mis en place qui surveille toutes les métriques et tous les mouvements qui se manifestent à l'intérieur des systèmes, nous sommes informés rapidement de tout mouvement suspect et pouvons réagir en conséquence (Sophos Emergency Incident Response).

BJ : quelles données sensibles sont tombées dans les mains de Akira ?

M. Pardo : nous savons quels serveurs ont été touchés par AKIRA, je ne peux pas en dire plus.

BJ : si on a un scénario du pire, quelles données sensibles peuvent être impactées (question posée au CM) ?

Réponse du DPO, Me S. Fanti :

Je fais la mise en contexte : lorsqu'on a été informé du niveau d'intrusion, il était 11h52. Je me suis entretenu avec BF et à 12h17, le Préposé cantonal était informé de la cyberattaque à Vétroz. Tous les collaborateurs de la commune ont bien réagi (absence de stress ou de panique). A 13h17, nous avons informé la police fédérale et avons eu des contacts avec Dialogue Logique. On a mis en place un grand nombre de mesures pour savoir comment on allait redémarrer. Trois scénarios nous ont été proposés :

sans conservation des preuves – avec conservation des preuves et redémarrage rapide – avec conservation des preuves pour la police fédérale et redémarrage plus lent. Ce dernier scénario a été choisi. Avec la mise en place de la cellule de crise, les contacts avec BF et PMV étaient quotidiens, le CM a été convoqué en urgence le vendredi soir pour prendre une décision sur les trois scénarios. Une communication presse et médias était prête pour le redémarrage le lundi suivant. Actuellement un rapport intermédiaire forensique a été établi qui sera suivi d'un nouveau rapport.

Un guide a été établi à l'intention de tous les collaborateurs de la commune pour les prévenir de toute situation suspecte à laquelle une vigilance particulière est requise et un numéro d'appel est disponible pour les collaborateurs auprès du DPO.

Un debriefing aura lieu avec la police cantonale et fédérale pour tirer des leçons de cette cyberattaque. On réfléchit par exemple à des adresses de secours pour les collaborateurs de la commune.

A ce jour, plus de 400 sociétés et administrations ont été attaquées par le groupe AKIRA en Suisse. Personne n'a réussi à les arrêter jusqu'ici. Et personne peut vous garantir que des données ne seront pas sur le dark web à un moment donné.

PMV : la communication sur cette cyberattaque a apparemment bien fonctionné de notre côté eu égard au fait que les citoyens sont restés calmes face à cette situation. En revanche, j'ai trouvé que la communication avec votre cellule de crise, M. Pardo, n'était pas bonne.

XB : quel est l'impact financier pour la commune ? Était-elle assurée contre une attaque IT ?

PMV : Ce sera une certaine somme et une somme certaine ! Des collaborateurs ont été mis au chômage technique. Notre assurance Helvetia traite nos annonces de sinistres dans ce dossier.

La Présidente remercie les intervenants pour leurs explications avec l'espoir que cet événement reste unique.

Sur le départ, Me S. Fanti relève que Vétroz est l'une des premières communes certifiées « cybersafe » et qu'il était difficile de s'imaginer que ce soit notre commune qui ait été justement visée par cette cyberattaque. Le Préposé cantonal va examiner si tout a été fait correctement et indiquera les éventuels changements à effectuer. Me Fanti remercie en particulier BF et PMV pour les nombreuses heures supplémentaires effectuées ainsi que les membres du Conseil pour leur disponibilité et la qualité de leur engagement dans le règlement de cette crise, au service des citoyens de Vétroz.

4. DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES SÉCURITAIRES DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE BRESSE

• Présentation du Conseil communal

FP : l'objectif du projet – objet soumis à la COGEST et au BCG et sur lequel nous votons aujourd'hui – est de mettre à niveau le bâtiment pour la protection incendie et les équipements afin qu'on puisse accueillir jusqu'à 1030 personnes et améliorer la facilité d'utilisation et son confort. On souhaite améliorer la durée de vie du bâtiment. Des infiltrations d'eau sont à déplorer sur l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Nous avons à ce jour un devis TTC consolidé de 775'856 CHF avec une date de début des travaux à mi-juin pour une mise en service et réception des travaux au 15 septembre, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du canton de pouvoir démarrer les travaux.

L'autre aspect du projet consiste en la création de nouvelles voies d'évacuation, à savoir, l'installation de portes à l'est et à l'ouest du bâtiment, la remise à niveau de la sono, le désenfumage et l'éclairage de secours, la remise à neuf du revêtement de façade qui porte des problèmes d'étanchéité sur l'avant-toit en particulier.

Historique du projet : premières visites avec un expert-incendie en décembre 2024 afin de lister les défauts existants, présentation des premiers projets en mars 2025, décision d'augmenter la capacité à 1030 personnes (l'autorisation initiale était de 900 personnes). Au mois d'août 2025, de nouvelles visites ont eu lieu pour affiner le projet et à ce stade, les dégradations – causées en partie par des défauts de conception - ont été constatées sur l'enveloppe du bâtiment. En septembre 2025, la Municipalité a souhaité prolonger la durée de vie du bâtiment avec des travaux plus conséquents et pérenniser les investissements en lien avec cet objectif. Des investigations ont été menées jusqu'à la fin de l'année 2025 avec des rapports d'expertise par différentes entreprises spécialisées jusqu'à l'obtention d'un projet définitif en février 2026 avec un devis général par CFC. En mars 2026, la validation préalable du CM était acquise et la demande d'autorisation de construire transmise au canton pour démarrer les travaux.

Principaux défauts du bâtiment :

- Voies d'évacuation insuffisantes
- Dysfonctionnement total du désenfumage et de l'éclairage de secours
- Absence d'une centrale d'alarme de détection incendie et la sono connectée à l'évacuation
- Fortes dégradations du bâtiment extérieur
- Mauvais état général des boiseries et des étanchéités
- Dégradation de l'étanchéité sur l'avant-toit
- Infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment
- Matériel audio obsolète

Répartition par CFC :

- Travaux préparatoires : 46'000 CHF
- Enveloppe du bâtiment : 332'000 CHF
- Installations électriques : 99'000 CHF
- Aménagements intérieurs : 120'000 CHF
- Mandataires du projet : 66'000 CHF
- Divers et imprévus : 55'000 CHF

En ce qui concerne les aménagements intérieurs en particulier, on a reçu un nouveau devis pour réparer les gradins endommagés de 25'000 CHF, en cas de remplacement éventuel des gradins 50'000 CHF. Un ingénieur électricien a été mandaté pour le suivi des installations électriques et l'asservissement AEAI. Le couplage des stores est à coordonner pour le concept incendie, la sonorisation et câblage pour les instructions d'évacuation.

Programme du chantier :

- Attente de l'autorisation de construire du canton
- Salle inutilisable durant les travaux du 15 juin au 15 septembre
- Demande du canton pour une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite et pour leur déplacement jusqu'à la scène, en conformité à la norme SIA 500
- Sécurisation de la salle pour les utilisateurs
- Mise en conformité du bâtiment aux normes incendie
- Pérenniser l'enveloppe du bâtiment
- Objectif de réception du bâtiment avant la rentrée 2026
- Ouverture de la nouvelle salle de gym mi-septembre 2026

La présidente passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

Tous les groupes entrent en matière

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est considérée comme tacitement acceptée. *La Présidente invite DB pour la présentation de son rapport.*

- **Présentation de la COGEST** (Rapport de la Cogest transmis par mail du 27 avril)

DB : l'entrée en matière sur la demande de crédit supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des 7 membres présents lors de la séance du 13 avril 2026. Les documents transmis par la Présidente ont été examinés et discutés au sein de la commission (concept de protection incendie – deux rapports sur l'étanchéité et l'état des façades - devis de Fabrik42 pour la réalisation des travaux)

Dans le devis, il est fait mention d'un montant pour la réfection des sols de la salle de gym pour un montant de 51'000 CHF déjà prévu au budget mais sous un autre libellé. La COGEST propose donc un amendement à la demande de crédit supplémentaire afin de corriger le montant demandé par le CM (882'000 – 51'000 = 831'000 CHF).

La commission recommande que la priorité soit donnée aux travaux de remise aux normes sécuritaires afin que la salle puisse être disponible rapidement pour les sociétés locales avec la capacité d'accueil étendue à 1000 personnes.

La commission recommande la réalisation des travaux en une fois pour éviter des coûts supplémentaires. En conséquence, elle ne demande pas d'adaptation du projet.

En conclusion, et à l'unanimité des 5 membres présents, la COGEST recommande d'accepter une éventuelle modification de la demande de crédit qui tienne compte de la correction concernant les sols de la salle de gym.

- **Discussion**

La Présidente demande si l'exécutif souhaite prendre position sur l'observation de la COGEST quant à l'erreur d'imputation de la position des sols de la salle de gym.

FP : remercie la COGEST d'avoir vu l'erreur et accepte la correction.

La Présidente ouvre la discussion aux Conseillers généraux sur la demande de crédit supplémentaire.

CJP : il existait un poste comptable au budget 2025 concernant les roulettes et les gradins qui n'a pas été utilisé ? Qu'en est-il de ce montant ?

FP : un budget non utilisé dans une année comptable tombe sauf s'il est reconduit. Ce budget n'existe plus dans le budget 2026.

PAV : je fais la distinction entre mise aux normes sécuritaires et maintenance de la salle (les conseillers généraux n'ont pas reçu les documents soumis à la COGEST dans le cadre de leur mandat). Les montants ont-ils été séparés sous ces deux aspects ?

FP : il serait plus adéquat de concevoir le projet sous l'angle d'une rénovation pour de la maintenance à moyen terme. En fait, nous avons établi un devis détaillé transmis à la COGEST, à savoir – Travaux préparatoires : 46'000 CHF – Gros-œuvre 1 : 198'000 CHF – Gros-œuvre 2 : 133'000 CHF – Installations électriques 99'000 CHF - Aménagements intérieurs 1 et 2 : 18'000 et 100'000 CHF - Honoraires : 66'000 CHF - Divers et imprévus : 55'000 CHF. FP énumère encore les postes de travaux sous chacune des rubriques précitées.

YB : pourquoi le sol de la salle de gym doit être changé ? Pourra-t-on organiser des banquets sans devoir protéger le sol ?

FP : le sol ne sera pas remplacé mais reverni. Les marquages au sol seront refaits. Un concept d'exploitation sera établi mais les protections de sol seront toujours nécessaires. Je vous informerai des détails sur l'utilisation adéquate du sol dès que possible.

CJP : pensez-vous que les délais d'exécution des travaux seront respectés ?

FP : la mise à l'enquête est en cours d'évaluation par le canton. La réponse est attendue d'ici la fin de ce mois.

RZ : des dispositions ont-elles été prises au moment de la rentrée scolaire et de la reprise des associations sportives en cas de retard sur « la livraison » de la salle de gym ?

FP : la priorité est donnée à l'exécution des travaux d'aménagements intérieurs mais la salle ne sera vraisemblablement pas accessible à la mi-septembre 2026. Alternatives possibles : les plantys et le CMS.

DR : nous avons établi un planning temporaire pour les 4 clubs sportifs concernés et les activités peuvent avoir lieu en plein air à cette saison, l'accès au matériel restant un problème si la salle n'est pas accessible.

CJP : le crédit d'engagement couvre-t-il l'ensemble des besoins pour le site de Bresse ?

FP : des études détaillées ont été faites mais il n'existe aucune garantie comme pour toute rénovation.

PF : une marge de surcoût a-t-elle été néanmoins prévue ?

FP : nous avons prévu 10% et 55'000 CHF

BJ : le mandat a été donné à Fabrik42. Est-ce que dans l'ordre donné à cette société pour faire les soumissions, vous avez demandé que les entreprises de la commune soient sollicitées en priorité ?

FP : oui, c'est le cas.

La Présidente remercie les Conseillers généraux pour leurs questions et les clarifications apportées.

- **Vote**

Sans autre remarque, la Présidente propose de procéder au vote en incluant l'amendement de la COGEST.

<i>La demande de crédit supplémentaire a été acceptée avec l'amendement à l'unanimité par 27 voix</i>

La présidente remercie la COGEST pour son précieux travail.

5. DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA CORRECTION DES TORRENTS OUEST DU GRAND-CANAL

- **Présentation du Conseil communal** (Message du CM transmis par mail du 27 avril)

GG : le projet consiste à :

- Gérer les écoulements des torrents le long du côteau
- Assurer les capacités pour le transit des débits centennaux sur le secteur urbanisé
- Gérer le laminage dans la plaine agricole
- Améliorer la qualité écologique des cours d'eau

Le projet initial des torrents ouest est inscrit dans la planification financière de la commune en vue d'une réalisation au cours des années 2018 à 2021.

Les devis présentés correspondent au projet défini à ce jour sous réserve de légères modifications encore à prévoir.

GG reprend le message du 1^{er} avril 2026 de la Municipalité sur l'évolution du projet et des coûts (voir pages 7 et 8) depuis le crédit d'engagement initial de novembre 2017 jusqu'à ce jour. GG reprend la conclusion du message éponyme (page 9), à savoir, que les coûts supplémentaires sont principalement liés à des adaptations du projet pour répondre aux normes cantonales et fédérales et non à une mauvaise gestion du projet. Quant à la demande tardive du crédit complémentaire – laquelle aurait pu être soumise à l'approbation du CG dans les années 2019 – 2020 – elle est due à un défaut de communication du CM envers le CG et à un manquement dans la procédure. Malgré cette irrégularité, le CM recommande toutefois l'acceptation de la demande de crédit complémentaire de 2,2 M pour la correction des Torrents Ouest.

La Présidente passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

Tous les groupes entrent en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est considérée comme tacitement acceptée. *La Présidente invite DB pour la présentation de son rapport.*

- **Présentation de la COGEST** (Rapport de la Cogest transmis par mail du 27 avril)

DB : l'entrée en matière sur la demande de crédit supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des 7 membres présents lors de la séance du 13 avril 2026. Les documents transmis par la Présidente ont été examinés et discutés au sein de la commission (un long rapport technique, plusieurs bilans financiers ainsi que le message du CM).

Le crédit d'engagement initial était de 3,8 M et la part nette estimée à ce jour s'élève désormais à 6 M, soit une demande complémentaire de 2,2 M pour couvrir le surcoût du projet.

Au vu de la complexité du projet, un entretien s'est déroulé le 22 avril 2026 entre notre commission et le CM en charge du dicastère ainsi que Nicolas Berner, chef du service technique et son adjoint Guillaume Bonvin. Nous les remercions pour la mise à disposition d'informations détaillées qui ont permis à la Cogest d'avoir une bonne vision de l'ensemble des travaux, indépendamment de l'aspect financier qui nous est soumis.

Il s'agit d'un projet à plusieurs millions qui s'étend sur presque 10 ans. Les procédures de mise à l'enquête et les demandes de subvention qui ont précédé la réalisation du projet ont été longues et ont nécessité des adaptations coûteuses (exemple avec l'abandon de la variante des 5 déversoirs au profit d'un BEP (bassin d'eaux pluviales) unique). La fin des travaux est prévue à l'automne 2026.

A l'instar de la présentation de GG, nous relevons des manquements dans la procédure suivie étant donné que le crédit supplémentaire sur lequel nous votons aujourd'hui aurait dû être voté au CG durant les années 2019 – 2020 et porté au budget annuel en temps utile, les chiffres étant déjà connus à l'époque. Une telle omission de la part du CM viole les principes de légalité (au droit cantonal) et de séparation des pouvoirs (au droit du législatif) et de transparence financière. A l'unanimité des 5 membres présents, la Cogest recommande toutefois l'acceptation de la demande de crédit supplémentaire et invite à une meilleure communication entre le CM et le CG pour l'avenir et une réaction plus rapide du CM.

- **Discussion**

La Présidente ouvre la discussion aux Conseillers généraux sur la demande de crédit supplémentaire.

XB : Le CM a concédé à un manquement dans la procédure auprès du CG ; les chiffres étant connus, ils auraient pu être portés au budget annuel. Le CM aurait pu réagir plus tôt. Ayant siégé à la Cogest de 2021 à 2024, je m'étonne de cette demande de crédit complémentaire 7 ans après l'établissement du 1^{er} devis à la hausse. En consultant les tableaux des crédits d'engagement de 2020 à 2024, jamais aucune information n'est remontée du CM. Sachant qu'un Conseiller municipal ne peut se consacrer à 100% à de l'opérationnel, comment se fait-il que le chef du service technique qui gère ce dossier depuis le début n'ait pas remonté l'information auprès du Conseiller municipal responsable ? Et au niveau des finances, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu d'alarme au plus tard à la clôture des comptes 2024 ?

GG : entre 2020 et 2021, le Président de la Municipalité a ordonné et signé la mise à l'enquête publique. Les frais étaient donc connus. Entre 2021 et 2024, je ne puis vous répondre sur ce qui s'est passé. Au niveau du service technique, les suivis ont été faits et ont été remontés au CM. Si cela n'a pas été suivi au niveau du CM, nous en subissons les conséquences aujourd'hui.

La présente demande de crédit complémentaire fait suite aux chiffres définitifs reçus de la part du canton (il pilote l'ensemble de la planification financière et des demandes à l'OFEV) et de la Confédération.

CR : pourquoi le crédit d'engagement n'a pas été adapté ? Est-ce que des mesures sont prises pour que les collaborateurs de la commune assument leurs responsabilités ?

GG : des investigations ont été menées et des mesures ont été prises l'année dernière. Avant 2024, je ne connais pas l'historique de ce qui a pu se passer. Actuellement les choses sont sous contrôle. On reçoit chaque mois une ligne directrice du canton qui va nous permettre de respecter les délais et le budget.

- **Vote**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote concernant la demande de crédit complémentaire des Torrents Ouest du Grand-Canal.

<i>La demande de crédit complémentaire a été acceptée par 26 voix et 1 abstention</i>

La présidente remercie la COGEST pour son travail remarquable dans les délais impartis.

6 INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

PMV : le 31 mai prochain, la Municipalité et le ski-club (anniversaire des 50 ans) reçoivent notre médaillée olympique Camille Rast (la Présidente du comité d'organisation se trouve d'ailleurs parmi nous ☺). Une belle occasion pour vous de rencontrer la population.

Le week-end de l'Ascension a été prodigieux pour les couleurs vétrozaines puisque l'équipe **féminine** du FC Vétroz a remporté la coupe valaisanne de foot et que les deux fanfares communales ont obtenu des très bons résultats à la Fête fédérale de la musique à Bienne. Bravo à YB président de l'Union.

Le 22 mai, vous êtes invités à voir le sinistre du bâtiment municipal. Des collaborateurs de la Municipalité seront présents pour répondre à vos questions. Je viens de recevoir le retour de l'assurance : 270'000 CHF de dédommagement pour le sinistre.

La Cogest est en train de procéder à la vérification des comptes 2025 et la situation se présente bien.

Nous espérons ne rencontrer aucune mauvaise surprise avec la rénovation de la salle de Bresse. La rénovation de la salle des Plantys sera bientôt à l'ordre du jour vu notamment l'impossibilité actuelle de sortir les gradins. Autre dossier : le chantier de la T9 se trouve à bout touchant.

Après le grand succès rencontré en 2025, les bons à la famille seront reconduits cette année selon la devise : l'argent du village reste au village.

JG : Je vous salue tous et comme vous avez pu le constater, « je suis passé du côté obscur ... » Je remercie mes collègues du Conseil qui m'ont bien épaulé pour mes débuts dans ma nouvelle fonction ainsi que le personnel communal qui fait un travail fantastique.

FM : le 31 mars 2026, la Municipalité a reçu le rapport de synthèse du service du développement territorial - SDT - relatif à la révision globale du PAZ et du RCCZ. Dans son rapport, Le SDT relève que plusieurs éléments sont à compléter avant la poursuite de la phase d'homologation, à savoir notamment, l'analyse des réserves des zones à bâtir exigée par le droit fédéral et la pesée des intérêts insuffisamment démontrée jusqu'ici concernant certains choix d'aménagement. Le rapport met aussi en évidence des problèmes de cohérence et plusieurs dispositions du RCCZ devront être revues pour une mise en

conformité au droit supérieur. Des incertitudes subsistent quant aux capacités d'équipement en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées. Le SDT demande des justifications complémentaires concernant différents éléments de planification des zones d'activité et des surfaces d'assolement. Enfin, certains éléments liés au patrimoine et à l'inventaire en cours devront être précisés.

Vu ce qui précède, Le CM a décidé de solliciter des offres auprès d'autres bureaux d'études spécialisées en aménagement du territoire afin d'évaluer différentes approches dans ce dossier. Cette démarche s'inscrit dans un souci de réponse à des enjeux majeurs insuffisamment étudiés jusqu'à présent, tels que les zones stratégiques, les zones de danger, les espaces naturels protégés ainsi que le dossier des équipements et de la mobilité. Par ailleurs, certaines études parallèles n'ont pas été finalisées telles que la constatation forestière et le plan des équipements de la zone à bâtir.

L'objectif du CM est désormais de garantir une vision territoriale cohérente et durable pour les 15 à 20 prochaines années en adéquation avec les besoins de développement de Vétroz et en conformité aux exigences légales cantonales et fédérales.

DR : d'ici fin mai, le nouveau travailleur social hors mur entrera en fonction pour les communes de Vétroz et Ardon. Du côté de l'intégration régionale, le nouveau délégué interrégional sera nommé prochainement. S'agissant de l'ASOV, une carte unique donnant accès à toutes les activités sera disponible dès la rentrée.

SG : les activités de la commission culturelles rencontrent beaucoup de succès. D'autres surprises vous attendent pour la suite de l'année et je me réjouis de vous y rencontrer.

La Présidente remercie les Conseillers municipaux et donne la parole aux Conseillers généraux sur la présentation de l'exécutif.

HMC : je reviens sur la soirée de présentation de l'avant-projet à Bresse. Je me souviens que plusieurs parcelles privées devaient être déclassées (en zone d'intérêt public à la place de zone à construire). Plusieurs citoyens avaient écrit à la commune pour s'opposer à cet avant-projet mais aucune réponse officielle ne leur a encore été donnée jusqu'à ce jour.

FM : je sais que les réserves émises sur un certain nombre de parcelles ont été levées. Le dossier est actuellement à l'étude auprès du CM qui souhaite trouver des solutions consensuelles. Le CM n'a d'ailleurs pris aucune décision à ce jour en matière d'augmentation des surfaces à bâtir. La Commission d'aménagement du territoire ne s'est pas encore réunie à ce sujet comme je l'ai mentionné précédemment. J'invite les personnes concernées à m'écrire personnellement au sujet de leurs parcelles et je leur donnerai une réponse formelle.

MRR : la route qui mène à Vétroz depuis la sortie d'autoroute de Conthey en direction des Vergers, le long du Canal, est en mauvais état (nombreux nids de poule), quand des travaux de rénovation vont-ils être entrepris ?

GG : Une opposition du SDT est toujours pendante en ce qui concerne l'avenue des Vergers et le secteur de Bresse et nous avons une séance ce mercredi pour pouvoir débloquer ce dossier. S'agissant de la route de débord (future route cantonale), entre la STEP et le pont de la Lizerne, une séance de conciliation a eu lieu avec tous les opposants.

MRR : qu'en est-il de la route « bordiers autorisés » vers Multiplants. Cette signalisation sera-t-elle modifiée ?

GG : la procédure est en cours mais ce sera long étant donné la pression exercée par les riverains.

La Présidente rappelle que les questions doivent être posées uniquement dans le cadre des éléments présentés par l'exécutif et qu'à défaut, elles sont à poser au point 7 dans les divers.

7 DIVERS

CP : en tant que Présidente du CG, j'aimerais revenir sur le dernier plénum extraordinaire consacré à la création d'une CEL liée au projet Innergia. Le CM avait mandaté le CG pour l'analyse du projet. La COGEST avait étudié les aspects financiers tandis que la Commission d'Édilité s'était penchée sur les aspects énergétiques. Les deux commissions ont travaillé dans des délais particulièrement courts. Dans leurs rapports présentés au dernier plénum sur le projet Innergia, les préavis émis ont été, respectivement, réservé pour la Commission d'Édilité et négatif pour la COGEST.

Il est important de préciser que ni le CG ni les commissions ne sont opposées au principe d'une CEL. Au contraire, nous soutenons pleinement les démarches permettant de renforcer l'autonomie énergétique et développer des solutions bénéfiques pour la collectivité. En revanche, c'est la forme proposée à travers la société Innergia ainsi que ses modalités de fonctionnement et ses implications qui ont suscité de

nombreuses réserves et interrogations. Dans ce contexte, il est surprenant et incompréhensible que le CM ait décidé d'accepter ce projet. A cela s'ajoute la création d'une SIV SA, au sujet de laquelle le CG n'a reçu aucune information préalable sur les démarches entreprises à ce jour, les objectifs poursuivis et les implications pour la collectivité. Nous souhaitons obtenir des clarifications à ce sujet. Cette situation provoque une frustration au sein des commissions concernées étant donné que l'important travail fourni et les avis rendus n'ont eu aucun poids dans la décision finale. Bien que nous soyons conscients que les préavis des commissions revêtaient un caractère purement **consultatif**, il est néanmoins difficile de comprendre pourquoi une décision favorable a été prise malgré les avis étayés de ces dernières. Au vu du travail fourni et des réserves soulevées par les commissions, nous aurions légitimement attendu des explications claires, transparentes et sincères de la part du CM, quant aux éléments ayant motivé cette décision. Aussi, nous demandons au CM de bien vouloir fournir au CG des informations plus complètes sur les raisons qui ont conduit à l'acceptation du projet Innergia et à la création de la SIV SA et ses implications pour la commune.

Après discussion avec le Bureau, nous serons à l'avenir beaucoup plus attentifs aux demandes de mandat à caractère uniquement consultatif en particulier lorsqu'elles sont accompagnées de délais aussi restreints. Il est essentiel que le travail des commissions soit pris en considération avec le respect et l'attention qu'il mérite.

En l'absence d'autres « divers », la Présidente donne la parole pour d'éventuelles questions.

XB : quand le CG pourra disposer de l'étude sur la mobilité que vous avez lancée il y a plus d'une année ? Sera-t-elle présentée au CG ?

GG : la présentation a eu lieu en avril au CM in corpore et a été validée. Elle peut être présentée au CG si vous le souhaitez.

YB : Qu'en est-il des audits BDO et Vicario ?

PMV : l'audit BDO a déjà été transmise à la Présidente du CG et l'audit Vicario a été transmise aujourd'hui à la Présidente.

FW : je reviens sur votre introduction (celle de CP). Dans le cadre de ce dossier, il est essentiel à mon sens que le CG soit pleinement associé à l'ensemble des phases d'étude, d'analyse et de décision lié au projet Innergia ainsi qu'aux structures qui pourraient en découler, telles que la création de la SIV SA. En effet, si les demandes de crédit d'engagement, de cautionnement, de garanties, de participation financière ou d'autres formes d'engagement de la commune devaient être soumises ultérieurement au CG, il est indispensable que celui-ci dispose en amont d'une vision claire, complète et transparente des enjeux, des risques, des implications juridiques, financières et stratégiques pour la commune (pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause). Il est également nécessaire que le CG obtienne des clarifications précises concernant les engagements déjà pris par le CM dans le cadre d'accords et/ou de contrats qui auraient déjà été signés avec Innergia. Il est important en particulier de connaître quelles seraient les pénalités encourues par la commune sur les plans juridique, contractuel et financier dans le cas où un crédit d'engagement devait être refusé par le CG dans le cadre du projet Innergia. En conclusion, nous demandons que le CG et les commissions concernées soient intégrés de manière active et régulière dans le suivi du dossier avec une transmission transparente des informations, études et stratégies envisagées, et des conséquences potentielles pour la commune et ses habitants.

Pour commencer, j'aimerais poser une simple question. Quelle décision a pris le CM dans ce dossier ?

PMV : on se trouve en situation transitoire parce que JG vient de reprendre le dicastère sur ce dossier.

Lors d'une séance le 26 mars dernier, la majorité du CM a décidé de poursuivre le projet Innergia et de donner un blanc-seing pour créer la SIV SA. La seule pièce administrative qui a été signée de la main du secrétaire municipal et moi-même, c'est un extrait du PV de la séance du 26 mars. Dans la feuille d'avis du 12 mai, j'ai toutefois constaté la création de la SIV SA. Je dispose des statuts que j'ai obtenus par le biais de mon notaire. J'ai donc pris contact aujourd'hui avec Innergia SA pour rappeler que je n'avais encore reçu aucun document de leur part, que je n'avais encore rien signé et que j'étais quelque peu dubitatif sur le processus.

FW : y aurait-il déjà une rupture de confiance entre la Municipalité et Innergia ?

PMV : à titre personnel, oui. La Municipalité a reçu un protocole d'accord qui a été étudié au CM avec la participation de FP, lequel a apporté quelques modifications. A ce stade, j'ai pris contact avec un avocat-conseil pour protéger les intérêts de la Municipalité.

BJ : pouvez-vous nous expliquer pourquoi la SIV SA a déjà été créée le 5 mai dernier comme nous l'avons constaté sur le FOSC ?

PMV : le CM n'a pas le don d'ubiquité. J'ai appris la création de la SA le 12 mai.

BJ : le CM a donc été mis devant le fait accompli par Innergia?

PMV : oui

PF : je suis surpris par les réponses que je viens d'entendre. Le CM peut-il nous dire s'il y a eu une mise en concurrence pour mettre en œuvre la transition énergétique ?

JG : à ma connaissance, il n'y a pas eu de mise en concurrence. Il y a eu un projet présenté au CG par Innergia et discuté dans le cadre des commissions. Le CM a ensuite discuté et pris une décision dans le cadre de ses prérogatives.

PF : Je trouve inquiétant qu'un dossier aussi important, qui engage la collectivité sur le long terme, n'ait fait l'objet d'aucun appel d'offre concurrentiel, à fortiori qu'une seule société, proposant une solution, soit retenue par le CM, sans qu'aucune étude préalable indépendante n'ait été menée.

Sur la commune, il est vrai que nous ne disposons pas de spécialistes couvrant toutes les dimensions d'un projet d'une telle ampleur, en particulier sur les aspects financiers, stratégiques et technico-économiques. Toutefois, il convient de rappeler que le canton du Valais dispose de compétences reconnues dans le domaine des énergies renouvelables (CEL en particulier) telle que l'Energy Management Lab de Sion, société académique et interdisciplinaire, rattachée à la HES-SO Valais, laquelle accompagne les collectivités publiques et les sociétés civiles dans ce type de réflexion stratégique.

Je ne remets nullement en cause le développement de solutions de transition énergétique, le principe d'une ou plusieurs CEL locales. Au contraire, ces démarches constituent des opportunités importantes pour l'avenir.

En revanche, de nombreuses interrogations subsistent quant à la pertinence de la méthode employée, quant au choix du partenaire retenu ainsi qu'à la volonté de faire avancer ce dossier sans qu'une véritable analyse comparative et transparente n'ait été présentée au CG.

Au vu de l'ensemble des éléments invoqués, le CM devrait selon nous sérieusement revoir l'approche du dossier et rétablir un climat de confiance par une transparence et une implication complète du CG.

Avant la poursuite des engagements avec Innergia, je demande qu'un vote de principe soit soumis ce soir au CG afin que le CM mandate officiellement une **étude indépendante** auprès de la HES-SO Valais par l'intermédiaire de l'Energy Management Lab de Sion ou auprès d'autres spécialistes de la transition énergétique, concernant la mise en place d'une CEL ou de futurs services industriels de Vétroz (SIV SA).

Les membre du BCG se retirent pour discuter de la proposition de PF de procéder à un vote sur le mandat d'une étude indépendante. Après délibération, le BCG décide de ne pas procéder au vote ce soir mais d'ajouter un point au prochain plénum sur ce dossier très controversé.

PMV : si je résume, la demande du BCG est de mettre le projet en attente même si la création de la SIV SA a été acceptée par la majorité du CM ?

CP : oui, c'est exact.

PMV : Je vais donc informer Innergia de mettre le projet en attente puisque le CG souhaite encore discuter à ce sujet.

HMC : je reviens sur les mesures post cyberattaque. Nous avons reçu un MDP à conserver jusqu'à réinitialisation d'un nouveau MDP. Qu'en est-il ?

BF : aucun changement du MDP n'est prévu pour le moment.

XB : qui est le responsable du traitement des données au sein de notre commune ? Le personnel de l'administration communale a-t-il été formé à l'application de la LIPDA par le responsable du traitement des données en conformité à l'art. 29 LIPDA ? Où puis-je trouver le registre des activités de traitement de notre commune selon l'art. 30 LIPDA ?

BF : le responsable est Me S. Fanti, DPO pour la commune de Vétroz et toutes les communes du district. C'est lui qui est en charge du registre des activités de traitement. Toute l'administration a reçu une formation sur la protection des données ainsi qu'une formation « cybersafe ».

XB : le DPO a la fonction supra. Normalement, il y a un répondant à la commune, est-ce vous ?

BF : oui, c'est moi le répondant et j'interpelle ensuite le DPO.

BJ : j'aimerais une clarification sur la répartition actuelle des dicastères ; JG reprend le dicastère de son prédécesseur ou non ? FP en charge des écoles s'occupe de la rénovation de Bresse alors que les constructions sont dans le dicastère de FM et les bâtiments dans celui de GG ?

JG : depuis mon arrivée au CM, il n'y a pas de changement. Je reprends le dicastère de l'environnement et de l'énergie de mon prédécesseur.

FM : je suis en charge des constructions, de l'aménagement du territoire mais je ne dispose pas d'un taux d'activité suffisant pour prendre en charge les infrastructures de sorte que j'ai transmis ce dossier à FP.

DB : j'ai appris ce soir qu'un rapport intermédiaire a été établi sur la cyberattaque, où et quand sera-t-il possible de se procurer le rapport final ?

PMV : des études forensiques sont encore en cours et nous ne sommes pas encore sortis de la situation de crise. Vous recevrez ce rapport en temps utile.

PAV : où en est le dossier des vestiaires du stade des Plantys ?

FM : j'ai demandé des offres avec le service des constructions. La réponse au postulat Bonnaz est écrite et j'attends que mes collègues se déterminent à ce sujet.

DR : à Leytron, ils ont une solution préfabriquée - clé en main et économique. J'attends des informations précises de mon homologue au CM pour intégrer cet élément dans notre rapport.

BJ : il apparaît que je dois retirer deux containers pour en mettre des nouveaux ?

DR : les deux containers de rangement sont à laisser sur place (mise à l'enquête encore à déposer).

PF : où en est le règlement des sociétés ?

DR : une séance aura lieu le 28 mai à ce sujet. Ce règlement ne sera pas encore à l'ordre du jour du prochain plénum de juin puisqu'il sera d'abord à l'étude au sein des commissions.

La Présidente rappelle la visite « open door » de la Maison de commune **ce vendredi 22 mai de 16h30 à 19h.**

En l'absence d'autres interventions, la Présidente clôt la séance extraordinaire et rappelle que la **prochaine séance ordinaire du CG aura lieu le 15 juin 2026 pour les comptes 2025.**

La Présidente clôt la séance à 22h30

Ainsi fait à Vétroz, le 31 mai 2026.

Cindy Papilloud
Présidente du Conseil général



Gisèle Locatelli
Secrétaire du Conseil général

